

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs tenue au 773, chemin Sainte-Anne-des-Lacs, Sainte-Anne-des-Lacs (Québec) J0R 1B0, le 8 avril 2013 à 20h00 au lieu et à l'heure ordinaires des séances :

Sont présents : Messieurs Serge Grégoire, Jacques Geoffrion, André Lavallée, ainsi que Mesdames Monique Monette-Laroche et Luce Lépine, conseillères, formant quorum sous la présidence de Monsieur Claude Ducharme, maire.

Monsieur Sylvain Charron, conseiller, s'est présenté à 20h10.

Est également présent Monsieur Jean-François René, directeur général.

À 20h00, le maire déclare la séance ouverte.

No 4368-04-13
Adoption de
l'ordre du jour

Il est proposé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère, appuyée par Monsieur André Lavallée, conseiller et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel que proposé.

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
- 2.1 Mot du maire et des conseillers
3. Questions écrites d'intérêt public
4. Adoption des procès-verbaux des 11 mars et 4 avril 2013

5. Finances, Administration et Greffe

- 5.1.1 Comptes payés et à payer
- 5.1.2 Dépôt des états financiers et états comparatifs
- 5.2 Autorisation de dépenses
- 5.3 Dépôt des rapports financiers et du vérificateur externe
- 5.4 Contrat – PFT église et presbytère
- 5.5 Assurance collective – UMQ
- 5.6 Bottin SADL
- 5.7 Contrat – révision formulaire d'évaluation de la performance des gestionnaires

6. Travaux publics

- 6.1 Adoption du règlement 335-2013 décrétant l'exécution de travaux estimés à 212 000\$ pour rendre conforme le chemin des Ancolies dans le but de le municipaliser et d'autoriser un emprunt
- 6.2 Contrat – services professionnels d'ingénieur conseil
- 6.3 Contrat – réfection des chemins - service de laboratoire
- 6.4 Contrat – asphaltage
- 6.5 Contrat – pulvérisation d'asphalte
- 6.6 Contrat – pierre concassée
- 6.7 Contrat – matériel recyclé

Séance ordinaire du 8 avril 2013

- 6.8 Contrat – indicateurs de chemin
- 6.9 Appel d'offres – déneigement et déglçage du chemin SADL (MTQ)
- 6.10 Appel d'offres – déneigement et sablage des chemins municipaux
- 6.11 Achat regroupé – sel de déglçage des chaussées - UMQ
- 6.12 Raccordement chemin des Mésanges – abrogation
- 6.13 Adoption du règlement numéro 338-2013 décrétant une dépense de 60 000\$ et un emprunt de 45 000\$ pour l'asphaltage du chemin des Condors et de l'ancienne partie privée du chemin des Conifères
- 6.14 Embauche d'un journalier contremaître au Service des Travaux publics

7. Loisirs, Culture et Vie communautaire

- 7.1 Contrat – entretien parcs municipaux et espaces verts
- 7.2 Contrat – entretien Île Benoit
- 7.3 Formation – Association des Camps du Québec - coordonnatrice du Camp de jour
- 7.4 Démarche MADA
- 7.5 Location de salles – liste des professeurs – printemps 2013
- 7.6 Formation Secourisme Cardio-Vie
- 7.7 Demande de permis alimentaire – Fête nationale et Fête de la famille
- 7.8 Embauche - personnel du Camp de jour

8. Urbanisme

- 8.1 Avis de motion – du plan d'urbanisme et des règlements numéros 1000, 1001, 1002, 1003, 1004 et 1005
- 8.2 Adoption des projets du plan d'urbanisme et des règlements numéros 1000, 1001, 1002, 1003, 1004 et 1005
- 8.3 Changement de nom d'un tronçon du chemin de la Plume-de-feu

9. Sécurité publique et Incendie

- 9.1 Salaires du personnel du Service incendie

10. Environnement

- 11. Varia
- 12. Correspondance
- 13. Période de questions
- 14. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mot du maire
et des conseillers

Questions
écrites d'intérêt
public

Aucune question.

Séance ordinaire du 8 avril 2013

No 4369-04-13
Adoption des
procès-verbaux
des 11 mars et
4 avril 2013

Il est proposé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère, appuyée par Madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

D'approuver les procès-verbaux des 11 mars et 4 avril 2013.

En apportant la correction suivante à la résolution 4330-03-13 :

La résolution a été appuyée par Monsieur Serge Grégoire, conseiller et non par Monsieur Sylvain Charron, conseiller.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

No 4370-04-13
Comptes payés
et à payer

Il est proposé par Madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'accepter la liste des comptes payés au 31 mars 2013 pour un montant de 194 679.24\$ - chèques numéros 8558 à 8573 et 8652 à 8690.

D'accepter la liste des comptes à payer pour le mois de mars 2013 au montant de 71 989.13\$ - chèques numéros 8691 à 8769.

D'accepter les états comparatifs et états financiers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt des états
comparatifs et
états financiers

Les états comparatifs et états financiers au 31 mars 2013 sont déposés au Conseil.

No 4371-04-13
Autorisation de
dépenses

Attendu que certaines factures totalisent des sommes excédant 2500\$ chacune.

Il est proposé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère, appuyée par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la dépense suivante :

SSQ Groupe financier

2710.29\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Séance ordinaire du 8 avril 2013

Dépôt des
rapports
financiers et du
vérificateur
externe

Les rapports financiers et du vérificateur externe pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2012 sont déposés au conseil.

No 4372-04-13
Contrat –
PFT église
et presbytère

Attendu que des soumissions ont été demandées pour le plan fonctionnel et technique de l'église et du presbytère;

Attendu que trois soumissions ont été reçues :

Bellemare & Gilbert architectes	15 500\$
Atelier IDEA	20 800\$
Consortium Simard Architecture + LEM Experts-Conseils	28 250\$

Ces prix excluent les taxes.

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution.

Il est proposé par Monsieur André Lavallée, conseiller, appuyé par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller et résolu à l'unanimité :

De retenir les services de Bellemare & Gilbert architectes pour le plan fonctionnel et technique de l'église et du presbytère au prix de 15500\$, taxes en sus, le tout conformément à sa soumission du 4 avril 2013.

Le vote est demandé :

Pour : Claude Ducharme, Monique-Monette-Laroche, Luce Lépine, Jacques Geoffrion et André Lavallée

Contre : Serge Grégoire.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

c.c. : Technicienne à la comptabilité
Bellemare & Gilbert architectes

Monsieur Sylvain Charron, conseiller se présente à 20h10.

No 4373-04-13
Assurance
collective-
UMQ

Attendu que conformément à l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal*, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé au mois de janvier 2013 un appel d'offres public pour obtenir des services d'assurances collectives pour les employés d'un regroupement de municipalités (*MRC, régies intermunicipales ou organismes municipaux*) du Lac-Saint-Jean, du Bas-St-Laurent, de la Gaspésie et de la Côte-nord;

Attendu qu'au jour où la présente résolution est soumise aux membres du Conseil municipal, les soumissions reçues d'assureurs ont fait l'objet d'une analyse par le consultant Groupe Mallette, laquelle fut ensuite présentée au comité de gestion formé de représentants du

Séance ordinaire du 8 avril 2013

regroupement;

Attendu que le comité exécutif de l'UMQ a, conformément à la loi, suivi la recommandation du comité;

Attendu que lors de sa réunion du 7 mars 2013, le comité exécutif de l'UMQ a effectivement octroyé le contrat regroupé à SSQ Groupe financier, pour un montant total de 32 508 047\$, pour des services d'assurances collectives pour les employés des municipalités du regroupement;

Attendu qu'en vertu de la Loi, la municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs *est réputée s'être jointe au regroupement et au contrat*;

Il est proposé par Madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère et résolu à l'unanimité:

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

QUE la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour requérir des services d'assurances collectives pour ses employés et au contrat qui a été octroyé à SSQ Groupe financier, à la suite d'un appel d'offres public;

QUE le contrat octroyé sera d'une durée maximale de cinq (5) ans, à compter du 1^{er} avril 2013.

QUE la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs s'engage à fournir à l'UMQ ou au consultant Mallette actuaires, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'exécution du contrat;

QUE la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat a été adjugé par l'UMQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Technicienne à la comptabilité
UMQ

No 4374-04-13
Bottin SADL

Attendu qu'une nouvelle édition du Bottin Ste-Anne-des-Lacs sera publiée prochainement.

Il est proposé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller et résolu à l'unanimité :

De renouveler la parution dans la section spéciale du Bottin Ste-Anne-des-Lacs au coût de 900\$ taxes en sus si applicables, pour 3 pages recto-verso.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Technicienne à la comptabilité
Microtexte

Séance ordinaire du 8 avril 2013

No 4375-04-13
Contrat – révision
formulaire
d'évaluation de la
performance des
gestionnaires

Il est proposé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère et résolu à l'unanimité:

D'accorder le contrat quant à la révision du formulaire d'évaluation de la performance des gestionnaires au Groupe Virage, consultants en gestion au taux horaire de 165\$ pour un maximum de 2480\$ taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Technicienne à la comptabilité
Groupe Virage

No 4376-04-13
Adoption du
règlement 335-
2013 décrétant
l'exécution
de travaux estimés
à 212 000\$ pour
rendre conforme
le chemin des
Ancolies dans le
but de le
municipaliser
et d'autoriser un
emprunt

Tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture

**RÈGLEMENT NUMÉRO 335-2013
décrétant l'exécution de travaux estimés à 212 000\$
pour rendre conforme le chemin des Ancolies
dans le but de le municipaliser et d'autoriser un emprunt**

ATTENDU QU'une municipalité peut, sur requête de la majorité des contribuables intéressés, ou de sa propre initiative, ordonner la prise en charge d'un chemin;

ATTENDU QU'une requête de prise en charge du chemin des Ancolies a été signée et présentée au Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs par la majorité des contribuables intéressés;

ATTENDU QUE le 29 janvier 2013 s'est tenue à l'hôtel de ville une réunion des contribuables intéressés et qu'ils se sont entendus et qu'ils ont décidé d'une répartition qu'ils ont jugé «juste» et «équitable»;

ATTENDU QUE les citoyens du chemin des Ancolies demandent que le chemin soit immédiatement asphalté;

ATTENDU QUE le coût pour asphalté le chemin est estimé à 52 000\$;

ATTENDU QUE les citoyens du chemin des Ancolies assumeront 75% des coûts de l'asphalte, soit la somme d'environ 39 000\$;

ATTENDU QUE l'ensemble de la municipalité assumeront 25% des coûts de l'asphaltage, soit la somme d'environ 13 000\$ (payé comptant);

ATTENDU QUE le coût total des travaux pour rendre conforme le chemin des Ancolies (sans l'asphaltage) est estimé à 160 000\$.

ATTENDU QU'unanimement les propriétaires riverains présents à la réunion du 29 janvier 2013 ont accepté de payer à 100% le remboursement d'un emprunt de 160 000\$ pour rendre conforme le chemin des Ancolies;

Séance ordinaire du 8 avril 2013

ATTENDU QUE le montant du règlement d'emprunt sera de 199 000\$ (160 000\$ + 39 000\$);

ATTENDU QU'unanimement les propriétaires riverains présents à la réunion du 29 janvier 2013 ont demandé que le terme du remboursement soit de 20 ans;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à cet effet par le conseil lors de la séance tenue le 11 février 2013;

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller, appuyé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller et résolu à l'unanimité :

Que le règlement portant le numéro 335-2013 intitulé « Règlement décrétant l'exécution de travaux estimés à 212 000\$ pour asphalté et rendre conforme le chemin des Ancolies, dans le but de le municipaliser et d'autoriser un emprunt », soit adopté comme suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Afin d'asphalter et de rendre le chemin des Ancolies conforme à la réglementation municipale dans le but que ce chemin soit cédé par la suite à la municipalité, le Conseil est autorisé à exécuter et à faire exécuter les travaux suivants (suite à un appel d'offres) :

- Arpentage et bornage des chemins si nécessaire;
- Élargissement des chemins;
- Creusage et dynamitage des fossés si nécessaire;
- Dynamitage des chemins si nécessaire;
- Installation de ponceaux;
- Construction d'une fondation aux chemins;
- Pose d'une surface de roulement (100 mm) en pierre concassée 0 – ¾;
- Émondage;
- Frais professionnels (notaire, etc.);
- Coûts administratifs pour l'obtention de l'emprunt;
- Asphaltage du chemin.

ARTICLE 3

Le Conseil est autorisé à dépenser une somme estimée à 212 000\$ pour les fins du présent règlement.

L'estimé préparée par Monsieur Yves Latour, directeur du Services des Travaux publics se retrouve à l'annexe « A » du présent règlement et en fait partie intégrante.

ARTICLE 4

Séance ordinaire du 8 avril 2013

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil est autorisé à emprunter une somme estimée maximale de 199 000\$ sur une période de vingt (20) ans.

La différence de 13 000\$ (part de l'ensemble de la municipalité pour l'asphaltage) sera payée comptant par le fonds d'immobilisation du Service des Travaux publics.

ARTICLE 5

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement, exigé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé à l'intérieur du bassin de taxation décrit ci-dessous une compensation pour chaque immeuble imposable dont il est propriétaire, selon les pourcentages suivants:

5782-56-9501	2, des Ancolies	4.762%
5782-65-8399	14, des Ancolies	4.762%
5782-65-8706	15, des Ancolies	4.762%
5782-66-4714	8, des Ancolies	4.762%
5782-74-3592	21, des Ancolies	4.762%
5782-74-6959	27, des Ancolies	4.762%
5782-75-3369	20, des Ancolies	4.762%
5782-76-0655	45, des Ancolies	4.762%
5782-76-4583	3 403 390	4.762%
5782-76-8603	3 403 392	4.762%
5782-76-8883	3 403 389	4.762%
5782-84-0904	30, des Ancolies	4.762%
5782-84-6365	32, des Ancolies	4.762%
5782-85-2063	3 403 393	4.762%
5782-85-5139	36, des Ancolies	4.762%
5782-85-9514	64, des Ancolies	4.762%
5782-86-3465	3 403 388	4.762%
5782-94-4989	68, des Ancolies	4.762%
5782-95-7871	4 077 191	4.762%
5782-96-0420	3 775 397	4.762%
5882-05-2922	4 077 190	4.762%

ARTICLE 6

Tout contribuable sur l'immeuble duquel est imposée une compensation

Séance ordinaire du 8 avril 2013

en vertu de l'article 5 peut exempter cet immeuble de cette compensation en payant en un versement la part du capital relative à cet emprunt avant la première émission de cet emprunt ou toute émission subséquente, s'il y a lieu, et qui aurait été fournie par la compensation imposée sur son immeuble par l'article 5.

Le paiement doit être effectué avant le 25 octobre 2013. Le prélèvement de la compensation imposée par le présent règlement sera réduit en conséquence. Ce paiement doit être fait conformément à l'article 1072.1 du Code municipal du Québec.

Le paiement fait avant le terme susmentionné exempt l'immeuble de la compensation pour le reste du terme de l'emprunt fixé dans le règlement.

ARTICLE 7

Si un nouvel immeuble ayant frontage sur le chemin est créé (lotissement), une nouvelle répartition sera établie.

ARTICLE 8

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Claude Ducharme
Maire

Jean-François René
Directeur général

ANNEXE « A »

Longueur du chemin	818 mètres	
Travaux des points 2 à 13 lettres M. Novash 2 nov 2011		19 120,00
Travaux du point 1 , lettre M. Novash 2 nov 2011		14 340,00
Géotextile		1 000,00
Glissière de sécurité (coin Ancolie/Abeilles 60 m + courbe du 4 ancolies 67 m)		15 000,00
Ponceaux (2 entrées, 2 ponceau) excluant gravier		1 500,00
Gravier MG 2 et MG 45 point 14 lettre à M Novash 2 nov 2011		48 000,00
Nivelage, compaction, augmentation		4 800,00
Arpentage		2 000,00
Notaire		4 000,00
Asphaltage partie trop abrupte 160 mètres par 5,5		14 400,00
Asphalte du reste du chemin (612 tonnes à 84,5\$/tonne)		51 714,00
Sous total		175 874,00
Contingence		16 897,08
Sous total avec contingence		192 771,08
TPS	5,00%	9 638,55
TVQ	9,975%	19 228,92
Remboursement de la TPS		(9 638,55) :
TOTAL		212 000,00

Séance ordinaire du 8 avril 2013

Yves Latour
Directeur du Service des Travaux publics
11 février 2013

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

No 4377-04-13
Contrat –
services
professionnels-
ingénieur
conseil

Attendu que des soumissions ont été demandées pour les services professionnels d'ingénieur conseil 2013 et 2014;

Attendu que deux soumissions ont été reçues;

Attendu que les résultats du pointage intérimaire sont les suivants :

Genivar	73
Équipe Laurence Expert-conseil	83 ½

Attendu que les prix soumis sont les suivants :

Genivar	105\$ taxes en sus
Équipe Laurence Expert-conseil	112.95\$ taxes en sus

Attendu que le pointage final est le suivant :

Genivar	16 170
Équipe Laurence Expert-conseil	15 022.35

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution.

Il est proposé par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller, appuyé par Monsieur André Lavallée, conseiller et résolu à l'unanimité :

De rejeter toutes les soumissions reçues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directeur du Service des Travaux publics

No 4378-04-13
Contrat –
service de
laboratoire -
réfection des
chemins

Attendu que des soumissions ont été demandées pour le service de laboratoire quant à la réfection des chemins 2013;

Attendu que trois soumissions ont été reçues :

Groupe ABS inc.	4580\$
Solmatech inc.	4856\$
Inspec-sol	5285\$

Taxes en sus.

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution.

Séance ordinaire du 8 avril 2013

Il est proposé par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller, appuyé par Madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

De retenir les services de Groupe ABS inc. pour le service de laboratoire quant à la réfection des chemins 2013 au prix de 4 580\$, taxes en sus, le tout conformément à sa soumission du 25 mars 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Technicienne à la comptabilité
Directeur du Service des Travaux publics
Groupe ABS inc.

No 4379-04-13
Contrat –
asphaltage

Attendu que des soumissions ont été demandées pour l'asphaltage de certains chemins 2013;

Attendu que sept (7) soumissions ont été reçues :

Asphalte Desjardins	291 339.15\$
Les Entreprises Guy Desjardins	328 120.00\$
Constructions Anor (1992) inc.	327 563.50\$
Sintra inc.	329 262.50\$
Pavage Jérômien inc.	335 475\$
Le Pavage Royal City	337 125\$
Asphalte, Béton, Carrières Rive- Nord	379 616.25\$

Ces prix n'incluent pas les taxes.

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution.

Il est proposé par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller, appuyé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère et résolu à l'unanimité:

De retenir les services de Asphalte Desjardins pour l'asphaltage 2013 de certains chemins au prix de 291 339.15\$, taxes en sus, le tout conformément à sa soumission du 5 avril 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Technicienne à la comptabilité
Directeur du Service des Travaux publics
Asphalte Desjardins

Séance ordinaire du 8 avril 2013

No 4380-04-13
Contrat –
pulvérisation
d'asphalte

Attendu que des soumissions ont été demandées pour la pulvérisation d'asphalte 2013;

Attendu que quatre (4) soumissions ont été reçues :

Ali Excavation inc.	1.00\$ / mètre carré
Les Entreprises Michaudville inc.	1.07\$ /mètre carré
Construction Soter inc.	1.50\$ / mètre carré
ACI inc.	1.89\$/ mètre carré

Taxes en sus.

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution.

Il est proposé par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller, appuyé par Monsieur André Lavallée, conseiller et résolu à l'unanimité :

De retenir les services de Ali Excavation inc. pour la pulvérisation d'asphalte 2013 au prix de 1.00\$ du mètre carré, taxes en sus, le tout conformément à sa soumission du 5 avril 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Technicienne à la comptabilité
Directeur du Service des Travaux publics
Ali Excavation inc.

No 4381-04-13
Contrat –
pierre
concassée

Monsieur Sylvain Charron, conseiller, ne participe pas aux délibérations sur cette question compte tenu que Lafarge Canada inc. est un client de son employeur, il s'abstient donc de voter.

Attendu que des soumissions ont été demandées pour la fourniture de pierre concassée 2013;

Attendu que quatre (4) soumissions ont été reçues :

Asphalte Desjardins inc.	158 064\$
Lafarge Canada inc.	171 934\$
Bauval inc. division Sables L.G.	222 526.90\$
Location Jean Miller inc.	245 250\$

Ces prix excluent les taxes.

Attendu que le plus bas soumissionnaire sera déterminé en ajoutant le coût du transport au prix demandé par le soumissionnaire. Ce coût sera calculé en utilisant la liste des taux de transport du MTQ en 2013 entre le point de chargement et le point de livraison.

Attendu que le coût du transport de la carrière à Sainte-Anne-des-Lacs est de :

Asphalte Desjardins inc.	123 506.10\$
Lafarge Canada inc.	87 587.10\$
Bauval inc. division Sables L.G.	101 954.70\$

Séance ordinaire du 8 avril 2013

Location Jean Miller inc. 204 001.50\$

Attendu que le prix total en tenant compte du transport est de :

Asphalte Desjardins inc.	281 570.10\$
Lafarge Canada inc.	259 521.10\$
Bauval inc. division Sables L.G.	324 481.60\$
Location Jean Miller inc.	449 251.50\$

Attendu que le plus bas soumissionnaire est Lafarge Canada inc. compte tenu des coûts de transport moins élevés.

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution.

Il est proposé par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller, appuyé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller et résolu à l'unanimité :

De retenir les services de Lafarge Canada inc. pour la fourniture de pierre concassée 2013 au prix de 171 934\$, taxes en sus, le tout conformément à sa soumission du 5 avril 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Technicienne à la comptabilité
Directeur du Service des Travaux publics
Lafarge Canada inc.

No 4382-04-13
contrat –
matériel recyclé

Monsieur Sylvain Charron, conseiller, ne participe pas aux délibérations sur cette question compte tenu que Lafarge Canada inc. est un client de son employeur, il s'abstient donc de voter.

Attendu que des soumissions ont été demandées pour la fourniture de matériel recyclé 2013;

Attendu que trois (3) soumissions ont été reçues :

Lafarge Canada inc.	20 370\$
Bauval inc. division Sables L.G.	24 870\$
Les Entreprises Guy Desjardins inc.	28 620\$

Ces prix excluent les taxes.

Attendu que le plus bas soumissionnaire sera déterminé en ajoutant le coût du transport au prix demandé par le soumissionnaire. Ce coût sera calculé en utilisant la liste des taux de transport du MTQ en 2013 entre le point de chargement et le point de livraison.

Attendu que le coût du transport de la carrière à Sainte-Anne-des-Lacs est de :

Lafarge Canada inc.	17 118\$
Bauval inc. division Sables L.G.	19 926\$
Les Entreprises Guy Desjardins inc.	24 138\$

Séance ordinaire du 8 avril 2013

Attendu que le prix total en tenant compte du transport est de :

Lafarge Canada inc.	37 488\$
Bauval inc. division Sables L.G.	44 796\$
Les Entreprises Guy Desjardins inc.	52 758\$

Attendu que le plus bas soumissionnaire est Lafarge Canada inc. compte tenu des coûts de transport moins élevés.

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution.

Il est proposé par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller, appuyé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller et résolu à l'unanimité :

De retenir les services de Lafarge Canada inc. pour la fourniture de matériel recyclé 2013 au prix de 20 370\$, taxes en sus, le tout conformément à sa soumission du 5 avril 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Technicienne à la comptabilité
Directeur du Service des Travaux publics
Lafarge Canada inc.

No 4383-04-13
Contrat –
indicateurs
de chemin

Attendu que des prix ont été demandés pour la fabrication de 265 indicateurs de chemin en aluminium en 2013;

Attendu que trois soumissions ont été reçues :

- Signoplus 9 275,00\$
- Publiforme 14 561,75\$
- Kalitex 16 560.00\$

Taxes en sus.

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution.

Il est proposé par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller, appuyé par Monsieur André Lavallée, conseiller et résolu à l'unanimité :

De retenir les services de Signoplus pour la fabrication d'indicateurs de chemin au prix de 9275\$ taxes en sus, le tout conformément à sa soumission du 15 mars 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Technicienne à la comptabilité
Directeur du Service des Travaux publics
Signoplus

Séance ordinaire du 8 avril 2013

No 4384-04-13
Appel d'offres –
déneigement
et déglacage
du chemin
SADL (MTQ)

Attendu que le contrat pour le déneigement et déglacage du chemin Sainte-Anne-des-Lacs (MTQ) vient à échéance le 1^{er} juin 2013.

Il est proposé par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller, appuyé par Madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

Qu'un appel d'offres public soit demandé pour les travaux de déneigement et déglacage du chemin Sainte-Anne-des-Lacs (MTQ).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directeur du Service des Travaux publics

No 4385-04-13
Appel d'offres –
déneigement
et sablage des
chemins
municipaux

Attendu que le contrat pour le déneigement et sablage des chemins municipaux vient à échéance le 30 avril 2013.

Il est proposé par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller, appuyé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère et résolu à l'unanimité:

Que deux appels d'offres publics soient demandés pour les travaux de déneigement et sablage des chemins municipaux.

Que la municipalité soit divisée en deux secteurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directeur du Service des Travaux publics

No 4386-04-13
Achat
regroupé - sel
de déglacage
des chaussées –
UMQ

ATTENDU QUE la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal : permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel; précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles; précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ, pour les cinq (5) prochaines années.

Il est proposé par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller, appuyé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère et résolu à l'unanimité:

Séance ordinaire du 8 avril 2013

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

QUE la Municipalité confirme, comme les lois le permettent, son adhésion à ce regroupement d'achats géré par l'UMQ pour cinq (5) ans, soit jusqu'au 30 avril 2018 représentant le terme des contrats relatifs à la saison 2017-2018;

QUE pour se retirer de ce programme d'achat regroupé, la Municipalité devra faire parvenir une résolution de son Conseil à cet effet et ce, au moins trente (30) jours avant la date de publication de l'appel d'offres public annuel;

QUE la Municipalité confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un contrat d'achat regroupé du chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Municipalité, pour les appels d'offres couvrant les saisons 2013-2014 à 2017-2018 inclusivement;

QUE si l'UMQ adjudge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à lui fournir les quantités de chlorure de sodium dont elle aura besoin, en remplissant à chaque année la fiche d'information et en la retournant à la date fixée;

QUE la Municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacun des participants. Pour la saison 2013-2014, ce pourcentage est fixé à 0,9% pour les municipalités membres de l'UMQ et à 1,5% pour les municipalités non membres de l'UMQ. Pour les saisons subséquentes, ces pourcentages seront fixés annuellement et précisés dans le document d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directeur du Service des Travaux publics
Technicienne à la comptabilité
UMQ

No 4387-04-13
Raccordement
chemin des
Mésanges –
abrogation

Il est proposé par Madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère et résolu à l'unanimité:

D'abroger la résolution numéro 4277-01-13 quant au raccordement du chemin des Mésanges.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directeur du Service des Travaux publics

Séance ordinaire du 8 avril 2013

No 4388-04-13
Adoption du
règlement
numéro 338-2013
décrétant une
dépense de
60 000\$ et un
emprunt de 45 000\$
pour l'asphaltage
du chemin des
Condors et de
l'ancienne partie
privée du chemin
des Conifères

**Tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le
règlement et renoncent à sa lecture**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 338-2013
décrétant une dépense de 60 000\$ et un emprunt de 45 000\$
pour l'asphaltage du chemin des Condors
et de l'ancienne partie privée du chemin des Conifères**

ATTENDU QU'une requête datée du 18 juillet 2012 dans le but d'asphalter le chemin des Condors et l'ancienne partie privée du chemin des Conifères (lots 1 921 364 et 3 969 557) a été signée et présentée au Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs par la majorité des contribuables intéressés;

ATTENDU QUE le coût total des travaux pour l'asphaltage du chemin des Condors et la partie privée du chemin des Conifères (lots 1 921 364 et 3 969 557) est estimé à 60 000\$.

ATTENDU QUE la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs paiera comptant 25% des coûts de l'asphaltage soit la somme de QUINZE MILLE DOLLARS (15 000\$).

ATTENDU QUE les résidents desdits chemins assumeront 75% des coûts de l'asphaltage soit la somme de QUARANTE-CINQ MILLE DOLLARS (45 000\$).

ATTENDU QUE le 27 mars 2013 les citoyens des chemins des Condors et de l'ancienne partie privée du chemin des Conifères se sont entendus sur une répartition à part égale entre les 18 immeubles bénéficiant de l'asphaltage.

ATTENDU QUE les propriétaires du lot 1 921 379 (cabane à sucre) accèdent à leur immeuble par le chemin des Conifères, donc ne bénéficient pas de l'asphaltage.

ATTENDU QUE si les propriétaires du lot 1 921 379 (cabane à sucre) aménageaient un accès à leur immeuble par la chemin des Condors il y aurait une répartition à part égale entre les 19 immeubles bénéficiant de l'asphaltage, ceci à partir de l'année où serait créé cet accès.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à cet effet par le conseil lors de la séance tenue le 4 avril 2013.

EN CONSÉQUENCE, des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution, il est proposé par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller, appuyé par Madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité:

Que le règlement portant le numéro 338-2013 intitulé « Règlement numéro 338-2013 décrétant une dépense de 60 000\$ et un emprunt de 45 000\$ pour l'asphaltage du chemin des Condors et de l'ancienne partie privée du chemin des Conifères », soit adopté comme suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement. Le présent Séance ordinaire du 8 avril 2013

règlement abroge le règlement #334-2013.

ARTICLE 2

Le Conseil est autorisé à dépenser la somme maximale de 60 000\$ pour les fins du présent règlement.

Le Conseil est autorisé à exécuter ou à faire exécuter des travaux d'asphaltage desdits chemins selon l'estimé préparée par Monsieur Yves Latour, directeur du Service des Travaux publics en date du 8 janvier 2013 laquelle se retrouve à l'annexe « A » du présent règlement et en fait partie intégrante.

ARTICLE 3

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil est autorisé à emprunter une somme estimée à 45 000\$ sur une période de quinze (15) ans.

ARTICLE 4

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé à l'intérieur du bassin de taxation décrit ci-dessous, une compensation pour chaque immeuble imposable dont il est propriétaire, selon les pourcentages suivants:

- 5780-64-6996 : 5.556%
- 5780-64-7756 : 8 des Condors 5.556%
- 5780-64-9610 : 4 des Condors 5.556%
- 5780-73-8058 : 18 des Conifères 5.556%
- 5780-74-6903 : 5 des Condors 5.556%
- 5780-74-7347 : 9 des Condors 5.556%
- 5780-75-0038 : 12 des Condors 5.556%
- 5780-75-3783 : 16 des Condors 5.556%
- 5780-75-8128 : 20 des Condors 5.556%
- 5780-84-4241 : 11 des Condors 5.556%
- 5780-85-3112 : 5.556%
- 5780-85-8212 : 28 des Condors 5.556%
- 5780-94-1815 : 5.556%
- 5780-94-7520 : 44 des Conifères 5.556%
- 5780-95-3212 : 33 des Condors 5.556%
- 5780-95-8406 : 53 des Conifères 5.556%
- 5880-04-3582 : 49 des Conifères 5.556%
- 5880-04-9453 : 45 des Conifères 5.556%

ARTICLE 5

Tout contribuable sur l'immeuble duquel est imposé une compensation en vertu de l'article 4 peut exempter cet immeuble de cette compensation en payant en un versement la part du capital relative à cet emprunt avant la première émission de cet emprunt ou toute émission subséquente, s'il y a lieu, et qui aurait été fournie par la Séance ordinaire du 8 avril 2013

compensation imposée sur son immeuble par l'article 4.

Le paiement doit être effectué avant le 31 octobre 2013. Le prélèvement de la compensation imposée par le présent règlement sera réduit en conséquence. Ce paiement doit être fait conformément à l'article 1072.1 du Code municipal du Québec.

Le paiement fait avant le terme susmentionné exempt l'immeuble de la compensation pour le reste du terme de l'emprunt fixé dans le règlement.

ARTICLE 6

Si un nouvel immeuble ayant frontage sur le chemin est créé (lotissement), une nouvelle répartition sera établie.

Si les propriétaires du lot 1 921 379 (cabane à sucre) aménageaient un accès à leur immeuble par la chemin des Condors il y aurait une répartition à part égale entre tous les immeubles bénéficiant de l'asphaltage, ceci à partir de l'année où serait créé cet accès.

ARTICLE 7

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Claude Ducharme
Maire

Jean-François René
Directeur général

ANNEXE « A »

Calcul des coûts d'asphaltage chemins des Condors et de l'ancienne partie privée du chemin des Conifères

	Quantité	Valeur sans taxe	Valeur totale
Asphalte chemins avec ESG 14	485	84.43\$	40 948.55\$
Asphaltage entrées déjà asp. EB 10C	3.5	235.00 \$	822.50\$
Gravier M G 20 MTQ	95	20.50\$	1 947.50\$
Coût total des travaux			43 718.55\$
Coût total avec une marge de manœuvre de 10%			48 090.41\$
Taxes TVQ seulement			4 262.56\$
Coût total avec TVQ			52 352.96\$

Yves Latour
Directeur Service des Travaux
publics 8 janvier 2013

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Séance ordinaire du 8 avril 2013

No 4389-04-13
Embauche d'un
journalier contre-
maître au
Service des
Travaux publics

Attendu que la municipalité a ouvert un poste de journalier contremaître à temps plein;

Attendu qu'un comité de sélection formé de Madame Monique Monette-Laroche, conseillère, Monsieur André Lavallée, conseiller et Monsieur Yves Latour, directeur du Service des Travaux publics recommande au conseil municipal d'embaucher Monsieur Alain Grégoire suite aux entrevues passées le 5 avril dernier.

Il est proposé par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller, appuyé par Madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité:

D'embaucher Monsieur Alain Grégoire et de le rémunérer au taux de l'échelon ■ de la nouvelle classification pour le poste de journalier contremaître de la convention collective 2012-2014 :

	2013	2014
Échelon 1	21.51\$	22.04\$
Échelon 2	22.66\$	23.22\$
Échelon 3	23.82\$	24.42\$

Ce poste est syndiqué et les conditions prévues dans la convention collective s'appliquent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directeur du Service des Travaux publics
Technicien à la comptabilité
Alain Grégoire

No 4390-04-13
Contrat –
entretien parcs
municipaux et
espaces verts

Attendu que des soumissions ont été demandées pour l'entretien des parcs municipaux et espaces verts 2013;

Attendu qu'une seule soumission a été reçue;

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution.

Il est proposé par Madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère et résolu à l'unanimité:

De retenir les services de Les Entretiens Michel Latreille enr. pour l'entretien des parcs municipaux et espaces verts 2013 au prix de 6 885\$ taxes en sus, le tout conformément à sa soumission du 18 mars 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Technicienne à la comptabilité
Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire
Les Entretien Michel Latreille enr.

Séance ordinaire du 8 avril 2013

No 4391-04-13
Contrat -
entretien
Île Benoit

Attendu que des soumissions ont été demandées pour l'entretien de l'Île Benoit pour 2013-2014;

Attendu qu'une seule soumission a été reçue;

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution.

Il est proposé par Madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par Monsieur Serge Grégoire, conseiller et résolu à l'unanimité :

De retenir les services de Les entretiens Michel Latreille enr. pour l'entretien de l'Île Benoit 2013 et 2014 au prix de 2885\$ par année, taxes en sus, le tout conformément à sa soumission du 25 mars 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Technicienne à la comptabilité
Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire
Les entretiens Michel Latreille enr.

No 4392-04-13
Formation –
Association des
Camps du
Québec -
coordonnatrice
du Camp de jour

Attendu qu'une formation est donnée par l'Association des Camps du Québec sur le programme de formation des coordonnateurs.

Il est proposé par Madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère et résolu à l'unanimité:

D'autoriser la coordonnatrice du Camp de jour à assister à ladite formation donnée par l'Association des Camps du Québec, les 4 et 5 mai 2013 au Collège Letendre à Laval au coût de 160\$ taxes en sus. Tous les frais inhérents à cette formation sont payés par la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Technicienne à la comptabilité
Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire

No 4393-04-13
Démarche
MADA

Attendu que notre municipalité a le statut de « Municipalité amie des Aînés » MADA;

Attendu que la MRC des Pays-d'en-Haut désire favoriser la création et encourage l'action de comités MADA dans les villes et municipalités de son territoire dont l'objectif est de développer, mettre en place et soutenir la politique familiale;

Attendu que la MRC des Pays-d'en-Haut a confié la tâche de coordonner les activités des comités MADA à Madame Christine Gouin;

Attendu qu'un comité représentatif a été formé;

Il est proposé par Madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par Monsieur André Lavallée, conseiller et résolu à l'unanimité :
Séance ordinaire du 8 avril 2013

De nommer officiellement le comité MADA dont les membres sont :

Monique Monette-Laroche, conseillère municipale responsable des aînés;

Stéphanie Lauzon, directrice du Service des Loisirs

André Beaudry, président du Club des Aînés l'Amicale

Yolande Fortin du Club des Aînés l'Amicale

Monique Daoust du Club de Plein air SADL

Michel Andreoli, président du Club de Plein air SADL

Doris Harrisson, Coop solidarité Hélios

Denis Lemieux, Coop solidarité Hélios

Nicole DuBerger, Entraide bénévole

Richard Bonneau, membre des comités patrimoine/environnement

Gilles Pilon, citoyen

Marie-Andrée Clermont, citoyenne

Françoise Saumure, citoyenne

Lise Marc-Aurèle, citoyenne

Julien Marc-Aurèle, citoyen

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire
MADA

No 4394-04-13

Location de
salles –
liste des
professeurs

Attendu que des cours seront offerts dans le cadre de la nouvelle programmation printanière.

Il est proposé par Madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère et résolu à l'unanimité:

De retenir les services des personnes suivantes :

Julie Dussault	Photographie
Renée Dion	Aquarelle
Lise Maltais	Viniyoga

Hildegard Hintz	Zumba
Céline Bergeron	Yoga du rire
Robert Hudson	Karaté Shotokan
Michel Gay-Balestreri	Danses latines
Élaine Paquette	Gardiens Avertis

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c.: Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire
Technicienne à la comptabilité

No 4395-04-13
Formation
Secourisme
cardio-vie

Attendu qu'une formation est donnée par Secourisme Cardio-Vie.

Il est proposé par Madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère et résolu à l'unanimité:

D'autoriser le personnel du Camp de jour à assister à la formation donné par Secourisme Cardio-Vie à l'hôtel de ville de Sainte-Anne-des-Lacs le 1^{er} juin 2013 au coût de 500\$ taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Technicienne à la comptabilité
Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire

No 4396-04-13
Demande de permis
alimentaire –
Fête nationale
et Fête de la
famille

Il est proposé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère, appuyée par Madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire à demander un permis alimentaire pour la Fête nationale et la Fête de la famille.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c.: Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire

No 4397-04-13
Embauche
du personnel
du Camp de
jour

Il est proposé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère, appuyée par Madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité:

D'embaucher les personnes suivantes à titre d'employés du Camp de jour 2013:

Julien Miron, chef-moniteur
Valérie Dubé-Blondin, animatrice
Noémie Dinello-Goupil, animatrice
Étienne Cormier, animateur

Séance ordinaire du 8 avril 2013

Stéphanie Lamarche, animatrice
Charles Royer-Gagnon, animateur
Ariane Labelle-Lemieux, animatrice
Olivier Paquette-Bellemare, animateur
Jasmine Berthiaume, animatrice
Marion Forget, sauveteuse
Margo Fouquet, halte-garderie
Jessica Guay, halte-garderie

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Technicienne à la comptabilité
Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire

Avis de motion –
du plan
d'urbanisme
et des règlements
numéros 1000 à
1005

Avis de motion est donné par Monsieur André Lavallée, conseiller, de la présentation lors de la prochaine séance du conseil du plan d'urbanisme numéro 1000 remplaçant le plan d'urbanisme numéro 121.

Avis de motion est donné par Monsieur André Lavallée, conseiller, de la présentation lors de la prochaine séance du conseil du règlement de zonage numéro 1001 remplaçant le règlement de zonage numéro 125 et tous ses amendements.

Avis de motion est donné par Monsieur André Lavallée, conseiller, de la présentation lors de la prochaine séance du conseil du règlement de lotissement numéro 1002 remplaçant le règlement de lotissement numéro 126 et tous ses amendements.

Avis de motion est donné par Monsieur André Lavallée, conseiller, de la présentation lors de la prochaine séance du conseil du règlement de construction numéro 1003 remplaçant le règlement de construction numéro 127 et tous ses amendements.

Avis de motion est donné par Monsieur André Lavallée, conseiller, de la présentation lors de la prochaine séance du conseil du règlement sur les permis et certificats numéro 1004 remplaçant la section 2.3 du règlement de zonage numéro 125, l'article 2.1.4 du règlement de construction numéro 127 et la section 2.3 du règlement de lotissement 126 et tous ses amendements.

Avis de motion est donné par Monsieur André Lavallée, conseiller, de la présentation lors de la prochaine séance du conseil du règlement sur les dérogations mineures numéro 1005 remplaçant l'article 2.4 du règlement de zonage numéro 125 et tous ses amendements.

Une dispense de lecture est demandée et tous les conseillers déclarent avoir reçu une copie du plan d'urbanisme et desdits règlements.

Séance ordinaire du 8 avril 2013

No 4398-04-13
Adoption des
projets du plan
d'urbanisme et
règlements
numéros 1000 à
1005

**Tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu les
projets du plan d'urbanisme et règlements
numéros 1000, 1001, 1002, 1003, 1004 et 1005
et renoncent à leur lecture**

Il est proposé par Monsieur André Lavallée, conseiller, appuyé par
Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'adopter les projets du plan d'urbanisme et des règlements suivants :

Plan d'urbanisme numéro 1000 remplaçant le plan d'urbanisme
numéro 121.

Règlement de zonage numéro 1001 remplaçant le règlement de
zonage numéro 125 et tous ses amendements.

Règlement de lotissement numéro 1002 remplaçant le règlement de
lotissement numéro 126 et tous ses amendements.

Règlement de construction numéro 1003 remplaçant le règlement de
construction numéro 127 et tous ses amendements.

Règlement sur les permis et certificats numéro 1004 remplaçant la
section 2.3 du règlement de zonage numéro 125, l'article 2.1.4 du
règlement de construction numéro 127 et la section 2.3 du règlement
de lotissement 126 et tous ses amendements.

Règlement sur les dérogations mineures numéro 1005 remplaçant
l'article 2.4 du règlement de zonage numéro 125 et tous ses
amendements.

Le conseil décrète qu'il y aura une séance de consultation publique à
l'église le samedi, 4 mai 2013 de 9h00 à 12h00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directrice du Service de l'Urbanisme

No 4399-04-13
Changement
de nom d'un
tronçon du
chemin de la
Plume-de-feu

Il est proposé par Monsieur André Lavallée, conseiller, appuyé par
Madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

De changer le nom du tronçon du chemin de la Plume-de-feu
desservant les lots 4663898, 4663899, 4663900, 4663901, 4663902,
4663903 et 4663906 pour le chemin des Pluviers et de demander à la
Commission de la toponymie d'officialiser ce nom.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Technicienne à la comptabilité
Directrice du Service de l'Urbanisme
Commission de toponymie

Séance ordinaire du 8 avril 2013

No 4400-04-13
Salaire du
personnel du
Service des
incendies

Il est proposé par Monsieur Sylvain Charron, conseiller, appuyé par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller et résolu à l'unanimité:

De fixer les salaires du personnel du Service des incendies pour l'année 2013 à :

Activités	Fonctions assujetties	Tarif 2013
Entretien	Pompiers	16.54\$
	Officiers	16.54\$
Formation	Pompiers	16.54\$
	Officiers	16.54\$
Gestion/allocation	Pompiers	16.54\$
	Officiers	16.54\$
	Formateur/superviseur	18.09\$
	Mécanicien	22.52\$
Intervention	Pompiers qualifiés	21.96\$
	Pompiers apprentis	16.48\$
	Officiers	23.07\$
	Commandant	30.60\$
	Photographe	20.50\$
Prévention	Pompiers	16.54\$
	Officiers	16.54\$
	Pompier investigateur	24.66\$
	Pompier éducateur	18.44\$
Réunion	Pompiers	16.54\$
	Officiers	16.54\$
Soutien à un autre service	Pompiers	16.54\$
	Officiers	16.54\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directeur du Service des incendies
Technicienne à la comptabilité

Varia

Séance ordinaire du 8 avril 2013

Correspondance

La correspondance des mois de mars et avril 2013 est déposée au Conseil.

Période de questions

Le public pose ses questions au Conseil municipal.

Début : 21h20
Fin : 21h50

No 4401-04-13
Levée de la séance

Il est proposé par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller, appuyé par Madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité de clore à 21h50 la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Claude Ducharme
Maire

Jean-François René
Directeur général et
secrétaire-trésorier